

# Le 15 mars, **STOP** aux oublié.e.s !



**Le Premier ministre Jean Castex a arbitré et octroyé 183 € à une partie des professionnel.le.s du social et du médico-social. Ce n'est que justice, une première victoire, mais loin de nos revendications !**

Il continue à écarter de ces mesures une partie de nos collègues. La plupart de ces professionnel.le.s sont parmi les travailleurs dont le salaire est le plus précaire. Pour les syndicats **SUD, CGT, CNT, Solidaires, FSU**, c'est inacceptable ! Chaque personnel de nos établissements et services a fourni, comme toujours, de nombreux efforts pour accueillir le plus dignement possible les personnes accompagnées. Pour nous, le compte n'y est pas et les mesures annoncées sont extrêmement insuffisantes et demeurent injustes.

**De plus, la bataille s'engage pour gagner une convention collective unique de haut niveau.** Les employeurs et le gouvernement ont ouvert le chantier de la refonte *a minima* de nos droits conventionnels. Nous continuerons donc à faire pression pour que nos revendications soient enfin appliquées à l'ensemble des métiers !

Les filières logistiques, administratives, techniques et enseignantes ainsi que les métiers non mentionnés à l'annexe 3 de l'accord Laforcade ne doivent pas être les victimes de la non-reconnaissance de notre secteur de la part du Premier ministre et de son gouvernement.

**Les syndicats mettront toutes leurs forces pour être aux côtés de tou.te.s les professionnel.le.s dans la lutte pour le maintien et l'amélioration de nos conquits conventionnels, statutaires et améliorer les conditions de rémunérations des CATEGORIE C.**

*C'est ensemble, partout en territoire, que nous sortirons vainqueurs et non pas divisé.e.s ! Ne nous laissons pas faire !*

**Les syndicats CNT, FSU, SUD, Solidaires, CGT appellent l'ensemble des professionnel.le.s du public comme du privé pour dénoncer**

**le 15 mars 2022, cette hérésie !**

**Retrouvez nous à 11H00 pour organiser un tractage dans les boîtes  
9 rue Jeanne d'ARC dans les locaux de SOLDAIRES**

